

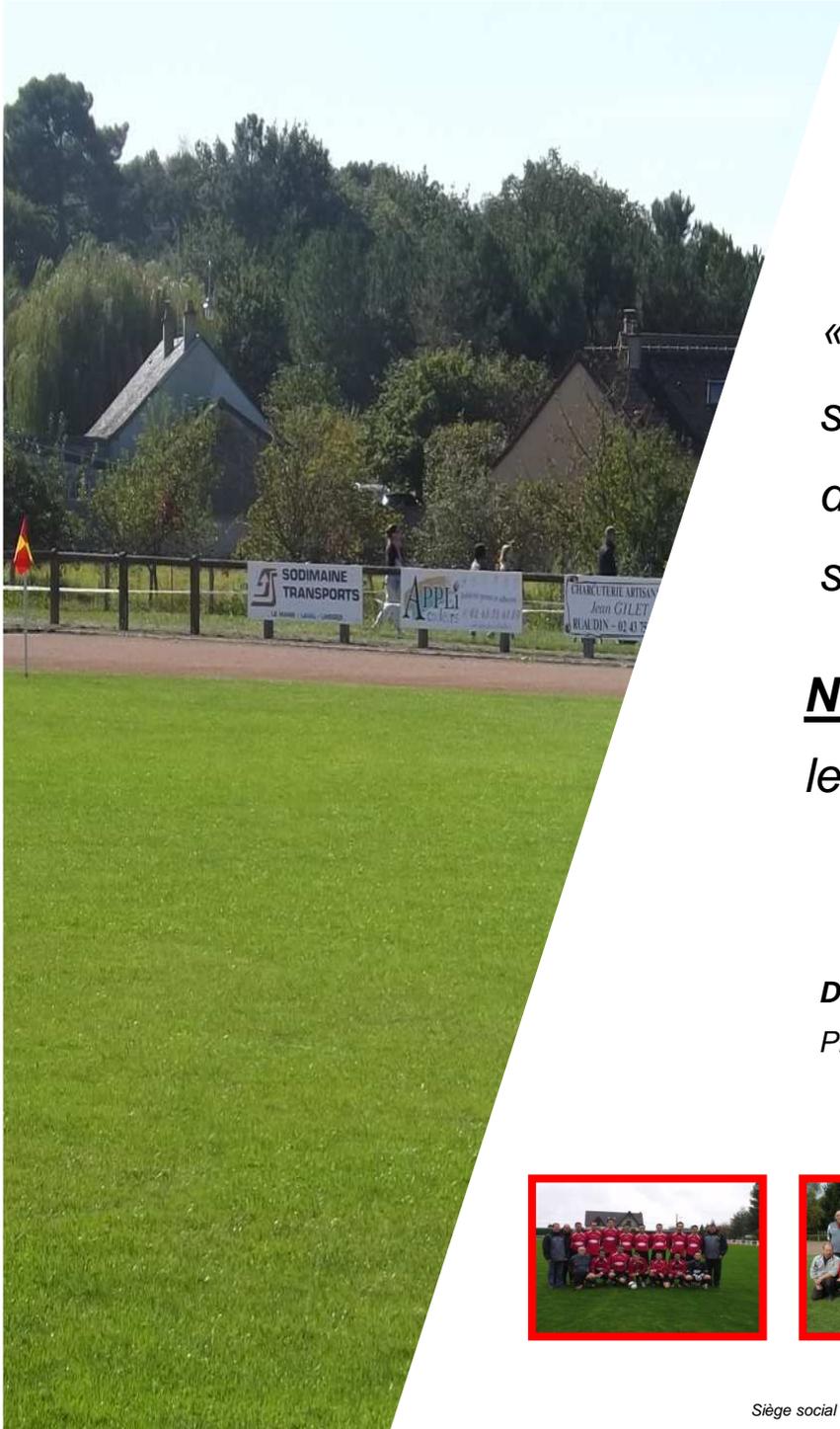
**Dossier de sponsoring  
2013 - 2014**

**Stimulez l'image de votre entreprise et participez au  
développement de l'AS Ruaudin**



Avenir Sportif de RUAUDIN  
N°F.F.F. : 518740  
Siège social : Mairie – 1 place François Mitterrand – 72230 Ruaudin

<http://www.asruaudin.footeo.com/>



## Le mot du Président

« Concilier la passion du football et le plaisir de se retrouver au sein d'une association qui vient de fêter ses 50 ans, preuve d'équilibre, de stabilité et de pérennité ».

**Notre devise:** « L'enjeu ne doit pas primer sur le jeu »



**Denis DESPRE**

Président de l'Avenir Sportif de RUAUDIN



## Notre histoire



*Le 11 juin 1960, l'**Avenir Sportif de RUAUDIN** est créé grâce à son premier Président Louis COUSIN.*

*Treize présidents se sont succédés depuis la création du club.*

*Dans les premières années, les matchs avaient lieu le dimanche au lieu dit « LA CROIX MARTIN », dans un pré où l'on retirait le bétail quelques instants auparavant.*

*Une charrette à bras faisait office de buvette pour assurer « le petit coup de rouge de la mi-temps »; A cette époque, RUAUDIN comptait à peine 1000 habitants.*

*L'année 1985 sera marquée par la mise à disposition de nouvelles installations : Le complexe de la Noue. Il sera inauguré le 30 Juillet 1985 lors d'un match professionnel entre Le Mans Union Club 72 et le SCO d'Angers.*

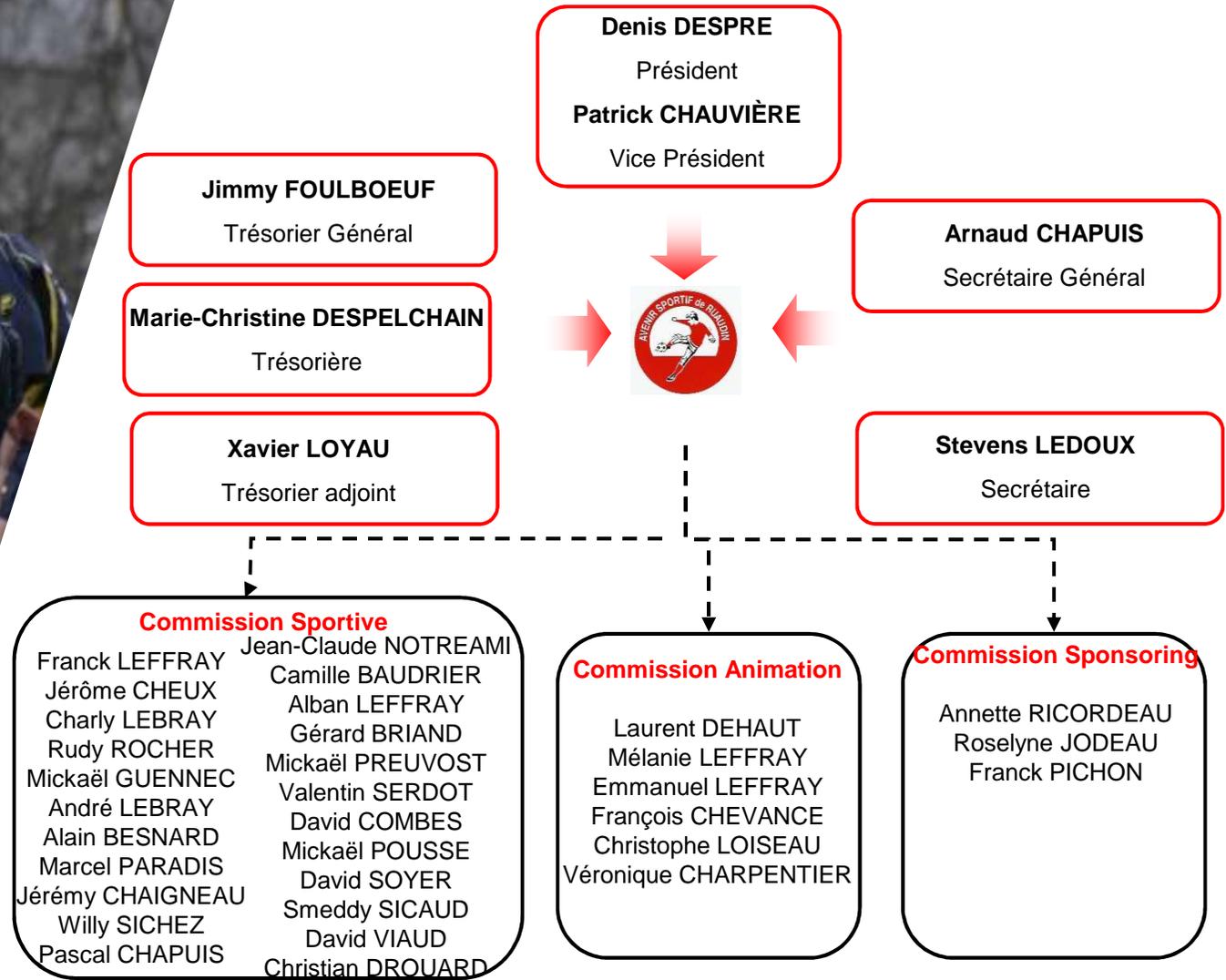
*Les années 90 permettront à l'ASR de disputer le haut de tableau de 1ère division de district, et d'accéder pour la première fois de son histoire a la Promotion d'Honneur de la ligue du Maine.*

*Après avoir connu l'échec à l'échelon supérieur, notre club est entré dans un mouvement de restructuration ayant pour but de promouvoir nos jeunes. Désormais nous nous sommes donnés comme objectif de solidifier notre école de foot, sans oublier nos aînées, qui ont fait l'histoire de l'ASR. **Notre but final est de remonter au sein de la ligue du Maine et de s'y installer durablement, tout en restant un club convivial.***

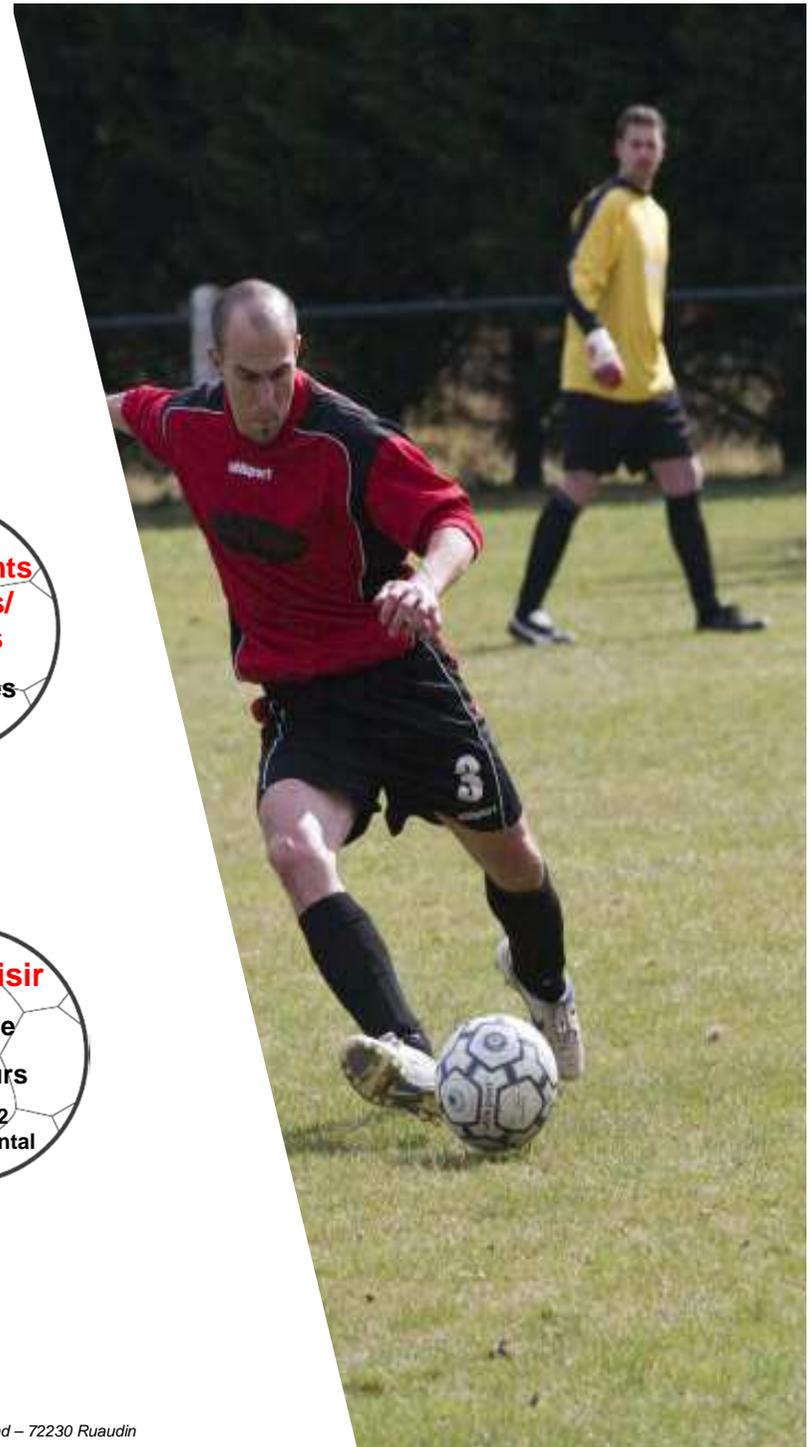
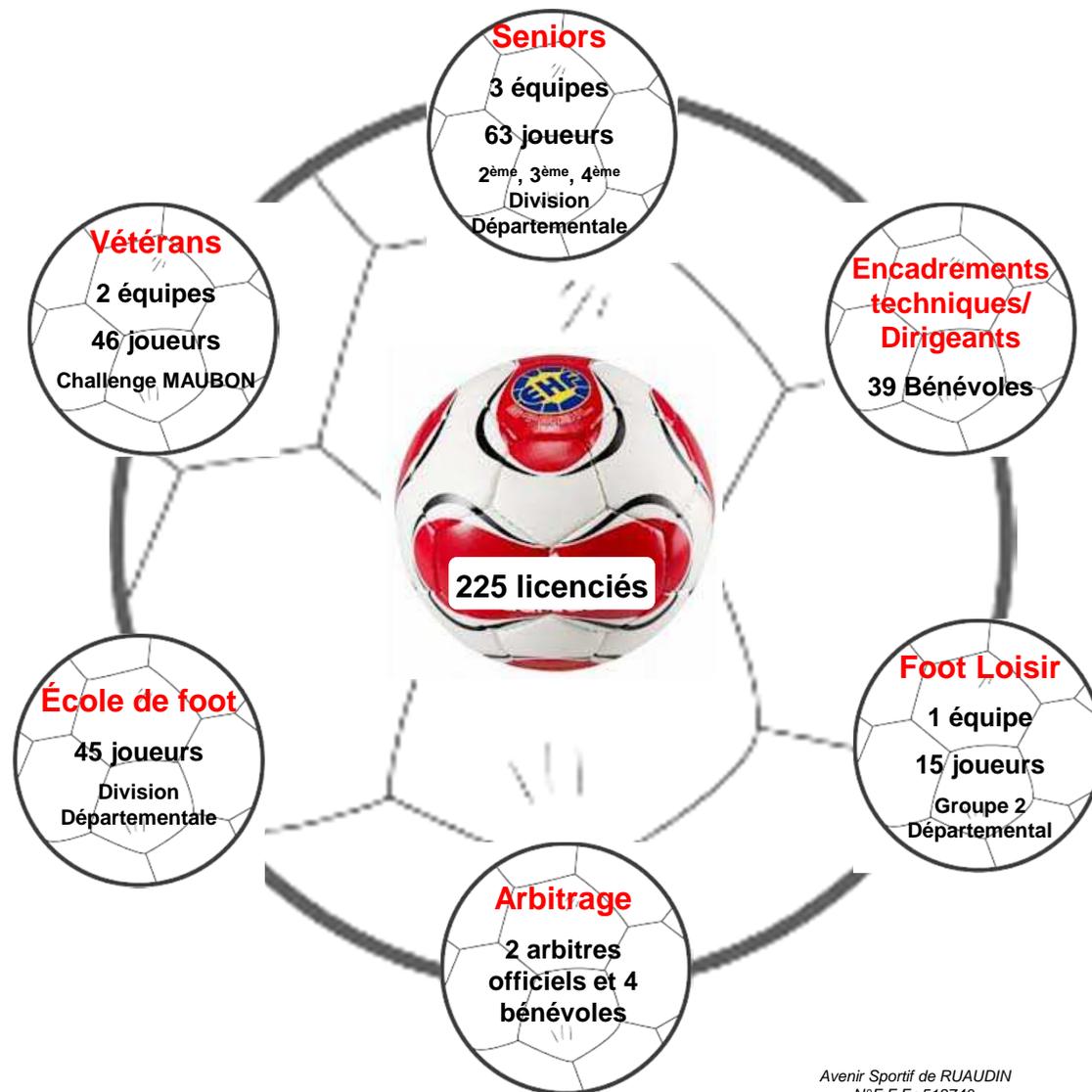




# Organigramme du club



## Quelques chiffres



## Nos infrastructures

### Stade municipal de la Noue

36 rue Principale, Ruaudin

1 terrain

4 Vestiaires



### Stade de la Vallée

Route de Brette Les Pins,  
Ruaudin

2 terrains

2 Vestiaires



### Stade de la Papinière

Route de Mulsanne, Ruaudin

1 terrain

2 Vestiaires



# Loto



19

Animé par Mélanie

LOTO+  
ORDINATEUR PORTABLE  
TV 19"  
SODASTREAM

Samedi  
13  
Octobre

Valeurs 2500€ de lots

\*TV 100 CM  
\*VTT ADULTE  
\*SECHE LINGE  
\*BON ACHAT  
20€ +TIRAGES  
50€ ENFANTS  
100€  
\*TABLETTE 7"  
\*CENTRALE VAPEUR  
\*PLANCHA 90 CM  
\*PANIER GARNI  
ET DE NOMBREUX LOTS

BUVETTE  
SANDWICH  
CAFE  
CREPES



## La vie associative

*Au-delà de l'aspect sportif, l'esprit de convivialité du club de l'Avenir Sportif de RUAUDIN se prolonge tout au long de la saison par l'organisation d'événements familiaux et amicaux :*



Soirée Loto,



Concours de Pétanque,



Journée Galette des Rois (Ecole de Foot),



Tournoi de Foot à 7 (Ecole de Foot),



Soirées à thème (Jambalaya, etc.),



Tournoi interne de Futsal (fin d'année),



Porte ouverte école de foot



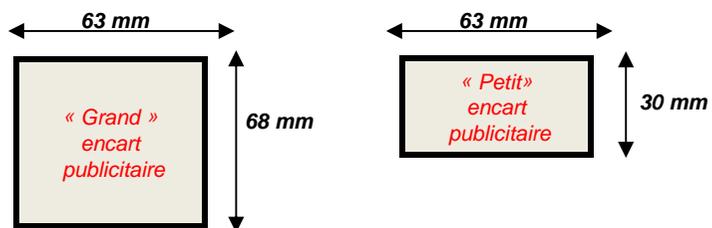
Soirée à thème au club house

(barbecue, retransmission sportive...)

# Nos supports publicitaires



## Calendriers (Tirage à 500 exemplaires)



## Panneaux publicitaires



### Panneau main-courante

\*3 m sur 80 cm de haut, .....



### Panneau « buvette »





## Nos supports publicitaires



### Équipements sportifs

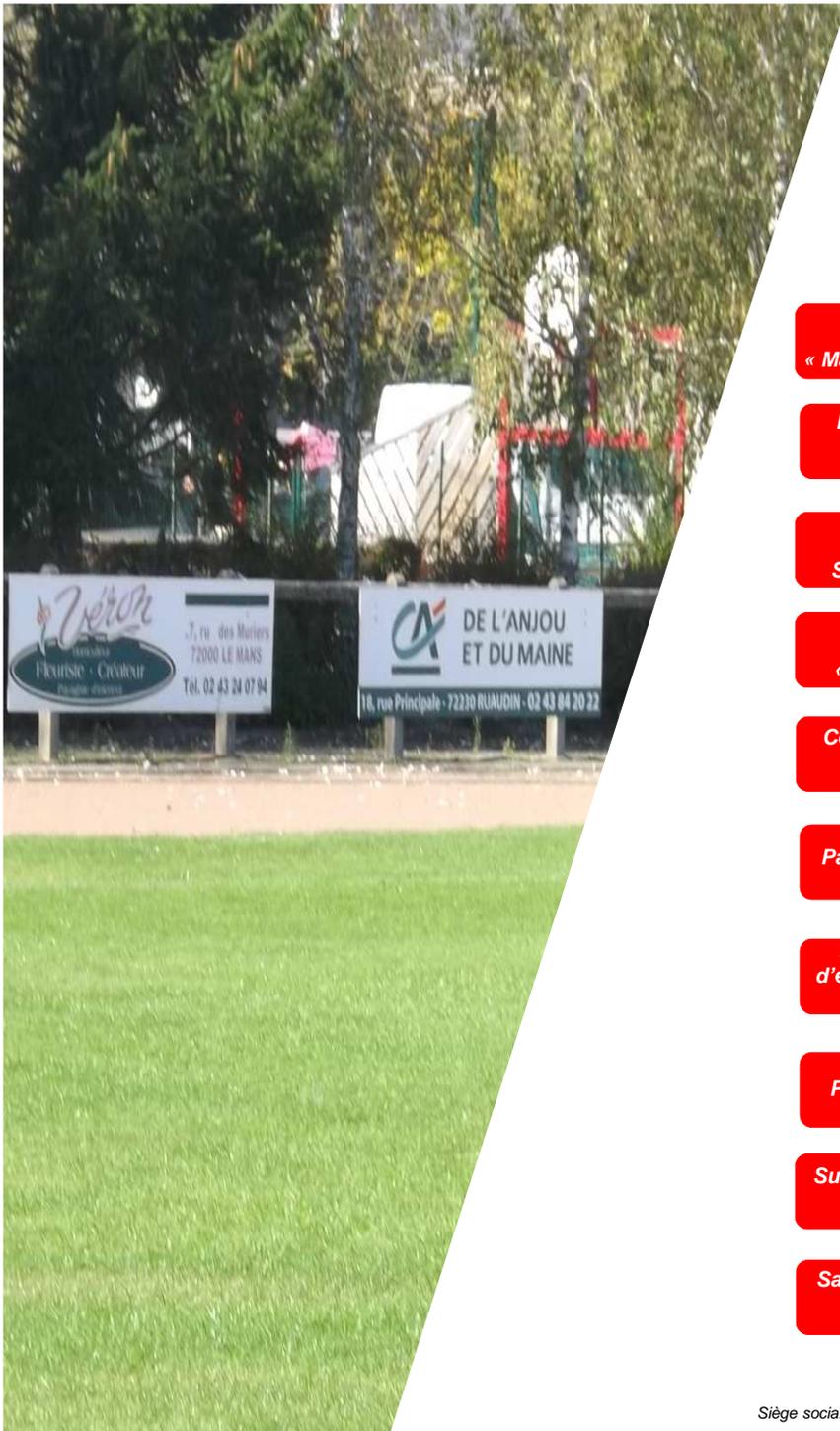
- \*Maillots,
- \*Short de match,
- \*Survêtements,
- \*Tenues d'échauffement,
- \*Coupe-vent,
- \*Etc...



### Site Internet de l'Avenir Sportif de RUAUDIN



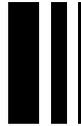
### Partenariat évènementiel (Soirée Loto, Tournoi, Soirées à thème)



## Notre grille tarifaire

<b>Panneau</b> « Main courante »	<b>450 euros</b> (1 <sup>ère</sup> année)	<b>200 euros</b> (2 <sup>ème</sup> année)	<b>150 euros</b> (3 <sup>ème</sup> année)
<b>Équipement</b> « Senior »	<b>700 euros</b> (1 <sup>ère</sup> année)	<b>300 euros</b> (2 <sup>ème</sup> année)	<b>150 euros</b> (3 <sup>ème</sup> année)
<b>Calendrier</b> Site Internet	<b>120 euros (grand encart) ou 90 euros (petit encart)</b>		
<b>Panneau</b> « Buvette »	<b>35 euros</b>		
<b>Coupe -Vent</b> / Equipe	<b>800 euros</b>		
<b>Parka / Equipe</b>	<b>1500 Euros</b>		
<b>Equipement</b> d'échauffement / Equipe	<b>650 Euros</b>		
<b>Polo / Equipe</b>	<b>650 Euros</b>		
<b>Survêtement /</b> Equipe	<b>1200 Euros</b>		
<b>Sac de sport /</b> Equipe	<b>500 Euros</b>		

# Convention de partenariat



**Convention de partenariat**

*Offres « Non Packagées »*

**Convention de partenariat**

**ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DE LA SOCIETE**  
La société s'engage à verser à l'Avenir Sportif de RUAUDIN pour les offres packagées les sommes ci-dessous :

<input type="checkbox"/> Pack « Sympathisant » avec une durée de ..... saison(s) soit un montant .....	€
<input type="checkbox"/> Pack « Supporter » avec une durée de ..... saison(s) soit un montant .....	€
<input type="checkbox"/> Pack « Premium » avec une durée de ..... saison(s) soit un montant .....	€
<input type="checkbox"/> Pack « Exclusif » avec une durée de ..... saison(s) soit un montant .....	€

Conditions particulières : .....

Sauf conditions particulières spécifiées ci-dessus, le versement de ces sommes s'effectuera, dès réception de la facture qui sera émise à la suite de la signature de la présente convention.

**ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DE l'ASR**  
En contrepartie du soutien de la Société, et sur la durée inscrite à l'article 2, l'ASR s'engage à :

- Réserver un emplacement publicitaire à la société sur son Calendrier Annuel (500 tirages minimum)
- Réserver un emplacement publicitaire à la société sur son site Internet
- Réserver un emplacement publicitaire à la société sur son panneau « Bouette »
- Réserver un emplacement publicitaire à la société sur un panneau « Score » sur le Stade municipal de la Noue 30 rue Principale, Ruaudin
- Réserver un emplacement publicitaire à la société sur un panneau « Score » sur le Stade municipal de la Noue 38 rue Principale, Ruaudin

D'inter, sur la durée minimum du contrat de partenariat, et pour chaque rencontre officielle du championnat, les équipements sportifs figuré au nom de la société.

Conditions particulières : .....

**ARTICLE 4 - DUREE DU CONTRAT**  
La convention prend effet à la signature du présent document pour se terminer :  
au 30/06/20..... pour le pack ..... désigné à l'article 2.

**ARTICLE 6 - EXPIRATION DES DROITS**  
A la fin du contrat, et à l'expiration des équipements sportifs, l'ASR devra retirer ou effacer le logo de la société, son nom et tous ses autres signes distinctifs de ses supports publicitaires.

Fait à ..... Le .....

En 2 originaux, Pour la Société, Pour l'ASR  
Monsieur DESPRE Denis

**Convention de partenariat**

Entre :

La société .....  
inscrite au Registre du commerce et des sociétés de .....  
sous le numéro .....  
et dont le siège social est situé à .....  
représentée par M. ....  
agissant au nom de la société en qualité de .....  
ci-après dénommée « la Société »,  
d'une part,

Et :

L'Avenir Sportif de RUAUDIN, détalée auprès de la Fédération Française de Football, sous le numéro 518740 dont le siège est situé Mairie - 1 place François Mitterrand - 72230 Ruaudin et représentée par son président en exercice, Monsieur Denis DESPRE

Il est préalablement exposé ce qui suit :

A) L'ASR est un club de football rassemblant plusieurs équipes de niveau et de moyenne d'âge différents, dont l'équipe première évolue en 2ème division départementale.

Les matchs à domicile des compétitions organisées par la Ligue se dérouleront au Stade municipal de la Noue 30 rue Principale, Ruaudin

B) La Société, désireuse de s'associer aux valeurs d'image liées à la pratique du football, a souhaité apporter son concours à l'ASR.

Ceci ayant été exposé, il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT**  
Par ce contrat, la Société apporte son soutien à l'ASR, pour les saisons sportives\*)  
..... dans le cadre de sa participation à la Ligue du Maine de Football selon les modalités et conditions définies ci-après.

\*saison sportives : 01 Septembre au 30 juin de l'année suivante.

Mairie - 1 place François Mitterrand - 72230 RUAUDIN  
Commission Sponsoring : 06 8 04 12 34  
Email : [finance@asr-r.ruaudin.com](mailto:finance@asr-r.ruaudin.com)  
<http://www.asr-sportif.ruaudin.com/>

